

DE2024\_0102\_04

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers

en exercice:

30

Présents : 25

Pouvoirs: 2

Votants: 27

Pour:

27

Contre :

0

Abstentions:

0

Le un février deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 24 janvier 2024

#### PRESENTS:

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

### ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI)

#### ABSENTS EXCUSES :

SIMON Frédéric (CCVAI)

#### POUVOIRS:

BRUSQ Frédéric (CCVAI) représenté par BOUTTET Ludovic (CCVAI) CHERBLAND Henri (CCVAI) représenté par REBOUX Alain (CCVAI)

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

<u>OBJET</u> : Etude préalable au transfert de compétences eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales : notification du marché

Suite à la délibération DE2023\_0911\_13 du 09 novembre 2023 relative à la constitution d'un groupement de commandes pour le choix d'un prestataire commun pour la réalisation d'une étude préalable relative au transfert de la compétence assainissement collectif et eau potable ;

Vu la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable qui prévoit expressément que chaque membre du groupement sera appelé à signer, chacun pour ce qui le concerne, son marché;

Pour rappel, l'étude est décomposée en 3 phases :

Phase 1: cadrage et état des lieux, diagnostic

Phase 2 : conséquences du transfert et proposition d'organisation

Phase 3 (optionnelle) : accompagnement de la collectivité dans le cadre du transfert de la compétence

Vu les conclusions du rapport d'analyse des offres ;

Au vu des renseignements relatifs à chaque candidature et après leur examen respectif par la Commission d'Attribution des marchés, il est proposé retenir l'offre formulée par le groupement KPMG – SETEC Hydratec et du cabinet d'avocats Didier MILLAND. Entendu que l'offre du groupement se décompose de la façon suivante :

	Montant HT	Montant TTC
Phase 1:	24 375 € HT	29 250€
Cadrage, état des lieux et		
diagnostic	29,75j d'intervention	
Phase 2:	13 200 € HT	15 840€
Conséquences du transfert et propositions d'organisation	17,5 j d'intervention	
Phase 3 : (optionnelle) : Accompagnement de la collectivité dans le cadre du	27 450 € HT	32 940€
transfert de la compétence	30,5 j d'intervention	
TOTAL	65 025€	78 030€

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et ou représentés,

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier le marché au groupement KPMG – SETEC Hydratec et du cabinet d'avocats Didier MILLAND et à signer toutes pièces en lien avec cette opération.

Date de reception de l'AR: 06/02/2024 042-244200614-DE2024\_0102\_04-DE Préfecture

# COPIE CERTIFIEE CONFORME

A Saint-Germain Laval, le 01/02/2024

Le Président, BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance, RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 06.02.24 et de la publication le : 06.02.24

Le Président, MUNES DES

